

10

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

D I R E C T I O N G E N E R A L E

Direction des Travaux Régionaux
et de la Coopération
Travaux Régionaux (Travaux à Façon)
Service de Coopération

PARIS, le 29 Novembre 1965
N° 1405 /131-150
VISA : 326-756-1143

CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT
15, rue de l'École-de-médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

TRAVAIL N° 326 (jusqu'au 31-12-65)
" N° 756 (à partir du 1.1.66)

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE

d'ANDAPA 1964 - MADAGASCAR

Chiffrement et constitution de la cartothèque

DESTINATAIRES :

<u>Pour exécution</u>	: D. R. d'ORLEANS	15 ex.
<u>Pour information</u>	: Direction Générale	15 ex.
	D.T.R.C. (Service de Coopération)	15 ex.

CONDITIONS D'EXECUTION DU TRAVAIL

CHIFFREMENT -

Documents de base

Les 10.500 (environ) fiches collectives de ménage.

Les renseignements à exploiter seront relevés sur des grilles de chiffrement prévues à cet effet.

Charges prévisionnelles : environ 400 heures

ATELIER MECANOGRAPHIQUE : Perforation

Documents de base : Grilles de chiffrement

Cartes à établir : - sur carte standard bulle

- 2 types de cartes

- type 1 col. 7 - données individuelles - environ 45.000 cartes

- " 2 " " collectives - environ 10.500 cartes

Charges prévisionnelles

Perforation : 350 heures

Vérification: 300 "

SERVICE DEMANDEUR : Service de Coopération de l'I.N.S.E.E.

DELAI D'EXECUTION :

Dès possibilité du Service de Chiffrement de la Coopération.

COMPTE-RENDU DE QUINZAINE

Mentionner l'état d'avancement du travail au compte-rendu de quinzaine.

*
* *

PRESENTATION DES DOCUMENTS -

Les documents se présentent en dossiers de village - un dossier par village - comprenant :

- 1) - un croquis de village
- 2) - un bordereau de village donnant pour ce village la liste des ménages avec les numéros : de maison, de ménage, de fiches collectives et certains renseignements concernant le chef de ménage.
- 3) - un bordereau récapitulatif.
- 4) - les fiches collectives de ménage ou questionnaires.

Il y a en principe, une fiche collective par ménage.

Le chef de ménage est toujours inscrit sur la 1ère ligne de ces fiches.

Les membres du ménage - Résidents habituels (RP et RA) y sont inscrits sur les lignes suivantes, sans interruption de ligne.

Les visiteurs y sont inscrits après les résidents habituels mais une ligne est sautée entre le dernier résident et le 1er visiteur pour les différencier plus facilement (1).

Lorsqu'une fiche collective est insuffisante pour un même ménage (ménage de plus de 12 personnes), une ou plusieurs fiches supplémentaires sont employées et classées dans la 1ère.

Les numéros de maison et de ménage y sont les mêmes que sur la première fiche, seuls les numéros de fiche sont différents : un numéro par fiche.

(1) NOTA - Pour la ville d'Andapa, quelques ménages ne sont constitués que de visiteurs

Sur la grille de chiffrage on portera pour chacun les renseignements concernant les données individuelles, mais on ne chiffrera pas de renseignements concernant le ménage.

Par contre on établira pour le service demandeur un relevé de ces visiteurs et de tous les renseignements que l'on chiffrera.

La première page de la fiche contient

a) Les données relatives aux différents numéros : ménage, fiche, maison. S'il y a un doute sur ces données, se reporter au bordereau de village qui permettra de rétablir ces numéros douteux ou manquants.

b) Les données collectives (partie inférieure de la page) qui permettront de remplir la grille de chiffrage : données collectives ou ménage.

Les deux pages centrales contiennent

a) Les renseignements individuels concernant les membres du ménage :

- col. 1 à 13 pour tous les individus recensés
- col. 14 à 27 pour tous les résidents habituels de 15 ans et plus
- col. 28 à 30 pour tous les RA et visiteurs de 15 ans et plus.

Des enquêteurs ayant parfois rempli ces 3 dernières colonnes pour des RA ou visiteurs de moins de 15 ans, il ne faudra pas en tenir compte.

b) Dans les 2 cartouches supérieures (coins supérieurs droit et gauche) les renseignements concernant :

- à gauche : les naissances dans les 12 derniers mois
- à droite : les décès " "

La dernière page de la fiche contient

Les renseignements relatifs aux femmes résidentes habituelles âgées de 10 ans et plus et concernant le ou les mariages contractés, le nombre d'enfants vivants et décédés par sexe ainsi que les naissances vivantes des 12 derniers mois.

TRAVAIL PRELIMINAIRE ET RENSEIGNEMENTS DIVERS -

Chaque chiffreur ou vérifieur travaillera sur un dossier complet, c'est-à-dire village par village.

Il conviendra d'abord de s'assurer qu'il ne manque pas de fiches collectives de ménage. En cas de doute se reporter au bordereau de village.

- Si par exemple les numéros de maison et les numéros de ménage se suivent, mais pas les numéros de fiche, il s'agit vraisemblablement d'une erreur de l'enquêteur et la vérification sur le bordereau permettra de s'en rendre compte.

- Si par exemple, les numéros de ménage ne se suivent pas, se reporter au bordereau. Si le n° manquant figure sur ce dernier c'est que la fiche a été égarée. Pour ces quelques ménages dont les fiches auront été égarées, établir une liste à raison d'une ligne par ménage et contenant tous les renseignements portés sur le bordereau. Cette liste sera envoyée au service demandeur.

- Le chiffrement se fera sur des : grilles de chiffrement.

La grille de chiffrement se présente comme suit :

- 1) sur la 1ère ligne -- à gauche : les constantes 6 cases
- 2) " en suivant : les données collectives cases 7 à 31
- 3) 13 lignes de : données individuelles à raison de 1 par personne cases 7 à 63.

- Une fiche de travail sera remplie par le chiffreur, et portera entre autre, les constantes du village. Elle sera complétée en fin de chiffrement comme il est indiqué un peu plus loin.

- Les grilles de chiffrage se rapportant à un même village formeront un dossier en tête duquel se trouvera la fiche de travail.

- Au chiffrage de la grille, pour chaque ménage du village, le chiffrageur procédera comme suit :

- 1) Les constantes
- 2) Les renseignements individuels (1 ligne par personne)
- 3) Les renseignements collectifs (1 ligne par ménage)

La grille de chiffrage pouvant contenir 13 personnes, les ménages de plus de 13 personnes seront portés sur 2, voir 3 grilles, en ce qui concerne les données individuelles et les constantes (1).

Les données collectives (ménage) ne seront portées que sur la 1ère grille de chiffrage du ménage.

Une fois le chiffrage du ménage terminé (constantes, données individuelles et collectives) on portera au crayon, en haut et à droite de la grille (ou de la 1ère grille) de chaque ménage :

- 1) Le nombre de Résidents présents
- 2) " " absents
- 3) " visiteurs

Lorsque le chiffrage du dossier village sera terminé, il ne restera plus qu'à totaliser ces 3 séries de nombres et les porter, ainsi que le nombre de ménages du village sur la fiche de travail.

Ces nombres permettront une vérification mécanique de la perforation.

(1) NOTA - Dans le cas de plusieurs grilles de chiffrage pour un même ménage, on numérotera ces 2 ou 3 grilles du ménage = 1, 2, 3 ... dans le coin haut x gauche.

CHIFFREMENT

Constantes. Numéros de canton, de village et de ménage

Canton : case 1
Village : cases 2 et 3
Ménage : cases 4, 5, 6

Les noms du Canton et du Village sont indiqués en clair sur chaque dossier et chaque feuille d'enquête.

Se reporter aux codes n^{os} 1 et 2 pour les chiffrer.

Le numéro de ménage est porté sur la 1ère page, coin supérieur droit de la feuille d'enquête. Le porter à 3 chiffres c'est-à-dire par exemple pour le ménage n° 1 porter 001 et ainsi de suite.

Données Individuelles -

Pour chaque personne du ménage on chiffrera 1 ligne de la grille préchiffrée 1 case 7.

Case 8	VII	1 pour V, 2 pour NV et col. n° 2
" 9	Sexe	4e colonne et code n° 3
" 10	Résidence	6e " et " n° 4
" 11.12.13	Ethnie	L'ethnie est chiffrée sur la feuille d'enquête colonne n° 7. On devra consulter le code n° 5 pour y joindre le grand groupe ethnique case 11.
" 14.15.16	Age	L'âge est porté en années col. 8 de la feuille ou en mois col. 9 quand il s'agit de moins d'1 an, se reporter au code n° 6. Toutefois pour les moins d'1 an on s'assurera qu'il est porté dans la cartouche supérieure gauche de la feuille : naissances 12 derniers mois.
" 17	Lieu de naissance	colonne 11 de la feuille et code n° 8
" 18	Situation matrimoniale	" 12 " " 9
" 19	Age à la circoncision	" 10 " " 10

Pour les enfants de 1 à 5 ans le chiffrage s'arrête ici.

Pour les moins d'1 an on portera en plus :

cases 20-21	Date de naissance	à relever à date de naissance dans la cartouche naissances 12 derniers mois et code n° 11.
-------------	-------------------	--

Pour tous les moins de 15 ans le chiffrage s'arrêtera après la case 20 : scolarisation.

Case 20	Scolarisation	colonne 13 de la feuille et code n° 12
" 21	Instruction	" 21 " " 13
" 22	Religion	" 20 " " 14
" 23 à 26	Cat. socio-professionnelle	d'après les colonnes 22-23 et 24 de la feuille et le code n° 15.
" 27	Activité secondaire	d'après les colonnes 25-26 et 27 de la feuille et le code n° 16.

Pour les résidents habituels de 15 ans et plus on portera :

Case 28	Durée de présence	colonne 14 de la feuille et code n° 17
" 29	Motif de la présence	" 15 " " 18

On inscrira zéro cases 28 et 29 pour les visiteurs de 15 ans et plus.

Pour les résidents absents et les visiteurs de 15 ans et plus on portera :

Case 30	Lieu	colonne 28 de la feuille et code n° 8
" 31	Durée	" 29 " " 19
" 32	Motif	" 30 " " 18

Le chiffrage s'arrête ici pour les hommes.

On portera dans les cases 33 à 48 les renseignements concernant la fécondité de la femme de 10 ans et plus (4e page du questionnaire).

Cases 33-34	Nombre de naissances vivantes hors mariage	on totalisera les nombres portés col. 8 et 9 à la 5e ligne (H.M.)
" 35-36	Nbre de nais. vivantes : garçons	col. 8, 6e ligne (total)
" 37-38	" " : filles	" 9, " "
" 39-40	" " : total	Addition des cases 35-36 + 37-38
" 41-42	Nbre de décès : garçons	colonne 10 à la 6e ligne (total)
" 43-44	" " : filles	" 11 " "
" 45-46	" " : total	Addition des cases 41-42 + 43-44
" 47-48	Naissances vivantes des 12 derniers mois	d'après les renseignements portés col. 12 et 13 : garçons encore en vie ou décédés et les col. 14-15 : filles encore en vie et décédées et le code n° 20

pour chacune de ces naissances vivantes, encore en vie ou décédée, on s'assurera qu'elle a bien été portée dans les cartouches ; naissances 12 derniers mois pour les "encore en vie" et les décédées des 12 derniers mois pour les décédées.

Les cases 49 à 63 concernent les femmes mariées ou l'ayant été.

Case 49	Nombre de mariages	Totaliser les mariages : 1ère colonne
" 50	" vuvages	Totaliser les V de la colonne 6
" 51	" divorces	" D "

Renseignements concernant le mari de la femme mariée.

Cases 52-53	Groupe d'âge	d'après l'âge du mari et le code n° 7
" 54	C.S.P. Regroupé	Case 23 du mari
" 55-56-57	Ethnie	Cases 11-12-13 du mari

Renseignements concernant les différents mariages de la femme

1er mariage		ligne 1 du questionnaire
Case 58	Nature	Colonne 3 et postes 2-5-6-7 x du Code 9
" 59	Parenté avec 1er mari	Colonne 4 et code n° 21
2e mariage		Ligne 2 du questionnaire
Case 60	Nature) idem à 1er mariage
" 61	Parenté avec 2è mari	
3e mariage		Ligne 3 du questionnaire
Case 62	Nature) idem à 1er mariage
" 63	Parenté avec 3e mari	

Données : Ménage - Ligne supérieure de la grille de chiffrement

Case 7	Type de carto	pré-chiffré 2
--------	---------------	---------------

Renseignements concernant le Chef de Ménage

Case 8	Sexe	Case 9 du chef de ménage
" 9-10	Groupe d'âge	d'après l'âge du chef ; cases 14-15-16 et le code n° 7
" 11	Lieu de naissance	Case 17 du chef
" 12-13-14	Ethnie	Cases 11-12-13 du chef
" 15 à 18	Catég. socio-profession.	Cases 23 à 26 du chef
" 19	Situation matrimoniale	Case 18 du chef

Composition du ménage. Résidents habituels (P et A) seulement.

Cases 20	Type de ménage	d'après la colonne 5 - Relations avec le CM, le sexe du CM et le code n° 22
" 21-22	Nbre de personnes du ménage	compter les RP et RA colonne 6
" 23-24	" de-15 ans	compter les RP et RA de - de 15 ans
" 25-26	Nbre de personnes de 15 ans et plus, actives	compter les RP et RA de 15 ans et plus ayant une profession. Les aides familiales ne sont pas considérées comme profession.

Cases 27-28	Nombre d'absents	compter les RA du ménage (tous âges)
" 29	Nbre de décès dans les 12 derniers mois	cartouche de droite : décès dans les 12 derniers mois. Compter les décès
" 30-31	Nombre de visiteurs	compter le nombre de visiteurs (tous âges)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AU CHIFFREMENT

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

La colonne 22 du questionnaire donne les indications sur la profession : planteur, agriculteur, mécanicien, bûcheron, etc....

Pour les planteurs et les agriculteurs la culture principale est indiquée : paddy, riz, patates, etc... pour les cultures vivrières : vanille, café, girofle, poivre, cacao, etc... pour les plantations = cultures industrielles.

La colonne 23 précise la situation dans la profession : Isolé (I) Aide familial ou apprenti (A.F. ou AP) Patron (P) Salarié (S) Chômeur (CH). Il ne doit y avoir tiret (-) dans la colonne 23 que s'il y a SP ou R (sans profession ou retraité) dans la colonne 22, sinon, non détermination.

La colonne 24 précise le statut des cultivateurs: Propriétaire (Prop ou P), Métayers (M) Fermiers (F) Locataires (L)

Voici, pour faciliter le chiffrement, quelques exemples :

Colonnes 22	23	24	Cases 23	24	25	26
Cultiv. vanille	I	prop.	1	1	1	1
Cultiv. vanille	S	-	8	1	4	2
Cultiv. paddy	I	M	2	1	2	3
Cultiv. paddy	P	prop.	1	1	1	4
Maître d'école	S	-	x	7	4	x

Le maître d'école est chiffré x 7 4 x parce que son employeur est insuffisamment précisé.

ACTIVITE SECONDAIRE - Exemples de chiffrement

Colonnes 25	26	27	Case 27
Cultiv. vanille	P	-	2
Cultiv. vanille	-	cult. paddy	3
Cultiv. vanille	P	tressousse de nattes	2
S	T	cult. paddy	5
Forgeron	P	cult. paddy	7
-	-	forgeron	8

PERFORATION ET VERIFICATION DES CARTES

La perforation de ces 2 types de cartes n'apporte aucune complication puisque le dessin des cartes suit exactement l'ordre des cases de la grille de chiffrement.

Les cartes ménages sont toutes perforées de la colonne 1 à la colonne 31.

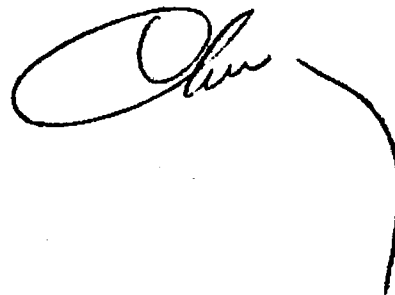
Les cartes individuelles selon l'âge, le sexe et la situation matrimoniale de la personne ne seront perforées que de :

Col. 1 à 19	pour les enfants de 1 à 5 ans
1 à 20	" 6 à 14 ans
1 à 21	pour les moins d'un an
1 à 29	pour les hommes RP de 15 ans et plus
1 à 32	pour les RA et visiteurs de 15 ans et plus
1 à 48	pour les filles mères de 10 ans et plus
et 1 à 63	pour les femmes mariées ou l'ayant été

Mais ceci n'entraînera aucune difficulté de perforation, un trait de couleur indiquera pour chaque reconse la fin de la perforation; la perforouse éjectera donc la carte à l'attaque du trait.

La vérification des cartes se fera intégralement.

Le Directeur des Travaux Régionaux
et de la Coopération



- DESSIN DE CARTE -

I CARTE MENAGE Type 2 col. 7

Symbole	RUBRIQUE	Colonnes		OBSERVATIONS
		Nbre	N°	
C	Numéro du Canton	1	1	Code n° 1
V	" Village	2	2-3	" 2
M	" Ménage	3	4-5-6	de 001 à x par village
T C	Type de carte	1	7	2
	<u>Chef de ménage</u>			
S	Sexe	1	8	Code n° 3
G A	Groupe d'âge	2	9-10	" 7
E N	Année de naissance	1	11	" 8
ETH	Ethnie Regroupée	1	12	" 5
	" Détaillée	2	13-14	" 5
CSP	CSP Regroupées	1	15	" 15
	" Détaillée	3	16-17-18	" 15
S M	Situation Matrimoniale	1	19	" 9
	<u>Composition du ménage</u>			
T M	Type de ménage	1	20	Code n° 22
P	Nombre de personnes du Ménage	2	21-22	
15	Nombre de personnes de 15 ans et +	2	23-24	
15A	Nombre de personnes actives de 15 ans et + non aides familiales	2	25-26	
A	Nombre d'absents	2	27-28	
D	Nombre de décédés 12 derniers mois	1	29	
Vis	Nombre de visiteurs	2	30-31	

II CARTE INDIVIDUELLE - Type 1 col. 7

Symbole	RUBRIQUE	Colonnes		OBSERVATIONS
		Nbre	N°	
	Canton, Village, Ménage	6	1 à 6	Voir carte ménage
	Type de carte	1	7	1
Vu	Vu ou non vu	1	8	Vu = 1 Non vu = 2
S	Sexe	1	9	Code n° 3
R	Résidence	1	10	" 4
ETH	Ethnie regroupée	1	11	" 5
	détaillée	2	12 - 13	" 5
AGE	Age	3	14-15-16	" 6
L N	Lieu de naissance	1	17	" 8
S M	Situation Matrimoniale	1	18	" 9
A C	Age à la circonsion	1	19	" 10
D N	Date de naissance pour les - d'1 an	2	20 - 21	" 11
ou	ou			
SC	Scolarisation	1	20	" 12
I	Instruction	1	21	" 13
REL	Religion	1	22	" 14
CSP	C.S.P. Regroupée	1	23	" 15
	Détaillée	3	24-25-26	" 15
A S	Activité secondaire	1	27	" 16
	<u>Mouvements -</u>			
	<u>Résidents habituels de 15 ans</u> <u>et +</u>			
D	Durée de la présence	1	28	" 17
M	Motif de la présence	1	29	" 18
	<u>Résidents absents et visiteurs</u> <u>de 15 ans et +</u>			
L	Lieu	1	30	Code n° 8
D	Durée	1	31	" 19
M	Motif	1	32	" 18

CARTE INDIVIDUELLE (suite)

Symbole	RUBRIQUE	Colonnes		OBSERVATIONS
		Nbre	N°	
	<u>Femmes : Fécondité</u>			
NVH	Nombre de naissances vivantes hors mariage	2	33-34	
NV.G	Nombre de naissance vivantes garçons	2	35-36	
F	" filles	2	37-38	
E	" total	2	39-40	
Décès				
G	Nombre de décès - garçons	2	41-42	
F	" - filles	2	43-44	
E	" - total	2	45-46	
ENV 12 DM	Nombre d'enfants nés vivants dans les 12 derniers mois	2	47-48	Code n° 20
	<u>Femmes : mariages</u>			
Nbre	Nombre de :			
M	Mariages	1	49	
D	Veuvages	1	50	
V	Divorces	1	51	
	<u>Mari</u>			
G.A.	Groupe d'âge	2	52-53	Code n° 7
C.S.P.	C.S.P. Regroupé	1	54	Case 23 du mari
ETH	Ethnie	3	55-56-57	Cases 11-12-13 du mari
1 M	1er mariage			
N	Nature du 1er mariage	1	58	
P	Parenté avec 1er mari	1	59	Code n° 21
2 M	2ème mariage	1	60	
N	Nature du 2ème mariage	1	60	
P	Parenté avec 2ème mari	1	61	Code n° 21
3 M	3ème mariage			
	Nature du 3ème mariage	1	62	
	Parenté avec 3ème mari	1	63	Code n° 21

CARTE INDIVIDUELLE (suite et fin)

RUBRIQUE	Colonnes		OBSERVATIONS
	Nbro	N°	
Groupe d'âge	2	65-66	en perfo série par la suite d'après l'âge col. 14-15-16 et le code n° 7.
Même ethnie ou différente	1;	67	Sur les cartes femmes mariées en perfo série par la suite : 1 pour même ethnie que mari 2 pour ethnie différente

- LISTE DES CODES -

N° 1	Canton	5 postes	
2	Village (par canton)	89 postes	
3	Sexe	2 postes	
4	Résidence	3 "	
5	Ethnie : regroupée	10 postes	
	détaillée	23 "	
6	Age : 12 ou 13 postes pour les moins d'1 an		
	une centaine de postes pour les 1 an et plus		
7	Groupe d'âge	17 postes	
8	Lieu de naissance - d'absence ou de visite	11 postes	
9	Situation matrimoniale	- 10 postes	
10	Age à la circoncision	8 postes	
11	Date de naissance (pour les moins d'1 an)		
12	Scolarisation	9 postes	
13	Instruction	8 postes	
14	Religion	7 postes	
15	Catégorie socio-professionnelle : regroupée	10 postes	
	détaillée	88 "	
16	Activité secondaire	10 postes	
17	Durée de présence. RH de 15 ans et + non nés au village	10 postes	
18	Motif de présence, d'absence ou de visite	7 postes	
19	Durée d'absence ou de visite	7 postes	
20	Naissances vivantes dans les 12 derniers mois	20 postes	
21	Parenté avec mari	3 postes	
22	Type de ménage	10 postes	

CODE N° 1

C O D E C A N T O N S

- 1 - Andapa
- 2 - Ambodiangezoka
- 3 - Andranomena
- 4 - Ambodimanga
- 5 - Marovato

*

**

CODE N° 2

CODE VILLAGES

1 - Canton ANDAPA

01	Andapa I	15	Andapakova
02	Andapa II	16	Anjavibe
03	Andapa III	18	Antanamangotroka
04	Andapa IV	19	Antsirampotsy
05	Antagona - Camp Alidor	20	Maropizana
06	Sahamazava	21	Tsaratanana
07	Andongongabe	22	Antanambao Sud
08	Tanambao Botsakotsako	23	(23 Tsiveloazambenjo
09	Betsakotsako		(23a Marozaza
10	Ambodikaboko	24	Masiamposa
11	Anjiaholy	25	Andrakata
12	Andilana	26	Ambahikarabo
13	Ambodinaezato	27	Belaoka - Lokoho
14	Andapahely		

2 - Canton AMBODIANGEZOKA

	(28a Ambodiangezoka	36	Ambodidivaina
28	(28b Ambodifamelona	37	Ambodisatrana
	(28c Antsiradrano	38	Ambodiharina
29	Andranomainty		(39 Analanambo
30	Belambo	39	(39a Andranovalo
32	Ambodivoara	40	Antsarokabe
33	Miadampionana		(41 Ambohinarina
34	Ampohafana	41	(41a Ambalavary I
35	Antanambaoholy		

3 - Canton ANDRANOMENA

42	Andranomena	50	Ambodivohitra
43	Ambalabo	51	Antsirabo
44	Antsahatsoy	52	Antanambao
45	Andranotsara	53	Ambodirafia
46	Betsakotsako	54	Mahasoa-ahera
47	Mazavahely	55	Marofotra
48	Mahadera	56	Ambodinangaso
49	Besahona	57	Ambohinimitsinjo

4 - Canton AMBODIMANGA

58	Ambodinanga I	66	Marokobay
59	Ampontsilahy	67	Beanantsaladina
60	Antsahameloka	68	Boalanpona
61	Betsivakiana	69	Andrapamarina
62	Ampaononby	(70	Anbodipont
63	Anjahohy	(70a	Anbinan'Andasibe
64	Ankiakabe	71	Andasibe Mahaverika
65	Tsarabanja	72	Bofingotra

5 - Canton MAROVATO

73	Marovato	83	Ambodivohotra-Kobahina
74	Ambodivohitra	84	Amavala
75	Matsche-Nord	85	Antanimbaribe
76	Antsarandrano	86	Andondona
77	Belacka - Anjozoro	87	Maninirano
78	Nosihaly - Ambodiampaly	88	Antsahameloka
79	Antananbaobe	89	Ambodiala
80	Antsanbalahy	90	Andasibe-Kobahina
81	Ambalananasy II	91	Andasimenalamba
82	Ambatoharanana		

CODE N° 3 - SEXE

- 1 Masculin
- 2 Féminin

CODE N° 4 - RESIDENCE

- 1 Résident présent
- 2 " absent
- 3 Visiteur

CODE N° 5 - ETHNIE

100?	Antaifasy	212	Mahafaly
101	Antainoro	513	Makoa
102	Antaisaka (1)	414	Saint Marien
103	Antambahoaka	515	Sakalava (2)
204	Antandroy (Tandroy)	416	Sihanaka
605	Antakarana	217	Tanala (Antanala)
206	Antanosy (Tanosy)	618	Tsinihety
207	Bara	719	Comorien
308	Betsileo	921	Etrangers -- Français -- Chinois Indiens -- Autres
409	Betsinisaraka		
410	Bezanozano	899	Autres groupes ethniques
311	Hova (ou Merina)	xxx	Non déclaré -- Non déterminé

(1) Y compris : Antaihofika
Antefitra
Antsoro
Marovala
Sahafatra
Vatobe
Vohilakatra

(2) Y compris : Voza
Masikoro

CODE N° 6 - AGE

Moins d'1 an		1 an et plus	
Age exprimé en mois		Age exprimé en années	
100	Moins d'1 mois	201	1 an
101	1 mois	202	2 ans
102	2 mois	203	3 ans
.	.	.	.
.	.	.	.
111	11 mois	299	99 ans
1XX	mois non déclarés	2XX	An non déclarés

CODE N° 7 - GROUPE D'AGE

00	Moins d'1 an	01	de 1 à 4 ans	40	de 40 à 44 ans
05	" 5 à 9 "	45	" 45 à 49 "	50	" 50 à 54 "
10	"10 à 14 "	55	" 55 à 59 "	60	" 60 à 64 "
15	"15 à 19 "	65	" 65 à 69 "	70	70 ans et plus
20	"20 à 24 "	XX	Non déclaré - Non déterminé		
25	"25 à 29 "				
30	"30 à 34 "				
35	"35 à 39 "				

CODE N° 8

LIEU DE NAISSANCE ET LIEU D'ABSENCE OU DE VISITE

(pour RA et V)

0	V	Village
1	SP	Sous Préfecture (Andaha)
2	P	Préfecture (1)
3	DS	Diego Suarez
4	MAJ	Majunga (2)
5	TAT	Tamatave
6	TAN	Tananarive
7	TUL	Tuléar
8	FIANAR	Fianarantsoa
9	Autres	Hors Madagascar
x	Non déclaré-	Non déterminé

(1) Y compris { Sambava
 { Antalaha

(2) Y compris { Ankaizina
 { Bealanana

CODE N° 9

SITUATION MATRIMONIALE

1	C	Célibataire
2	CMT	Promises
3	M	Homme marié à 1 femme
4	M	Homme marié à plusieurs femmes
5	ML	Femme mariée légalement
6	MT	" " selon la coutume
7	MS	" " Union libre
8	V	Veuf ou Veuve
9	D	Divorcé ou Divorcée
x	ND	Non déclaré

CODE N° 10

AGE A LA CIRCONCISION

1	Moins d'1 an
2	1 an à moins de 2 ans
3	2 ans " 5 "
4	5 " " 10 "
5	10 " " 15 "
6	Après 15 ans
7	Non circoncis
x	Non déclaré

CODE N° 11

DATE DE NAISSANCE

Pour les naissances 12 derniers mois seulement

01	Né en MARS 63
02	AVRIL "
03	MAI "
04	JUIN "
05	JUILLET "
06	AOUT "
07	SEPTEMBRE 63
08	OCTOBRE "
09	NOVEMBRE "
10	DECEMBRE "
11	JANVIER 64
12	FEVRIER "
13	MARS "
14	AVRIL "
15	MAI "
16	JUIN "
xx	Non déclaré

CODE N° 12

SCOLARISATION

1		Pas de fréquentation scolaire (tiret)
2		Ecole primaire S.A.I.
3		Cours préparatoires et élémentaires (CP ₁ , CP ₂ , CE ₁ , CE ₂)
4		Cours moyens (CM ₁ , CM ₂)
5		Cours supérieurs ou complémentaires
6		Lycée - Collège
7		Faculté ou Ecole Supérieure
8		Tous cours par correspondance
0		Ne concerne pas (vu l'âge)
x		Non déclaré

CODE N° 13

INSTRUCTION

1	I	Illettré ne sachant pas parler français
2	F	" sachant parler français
3	L	Sachant lire en Malgache, sans diplôme
4	LF	" " Français, sans diplôme
5	CEP	Ayant le certificat d'études primaires
6	BEPC	" brevet élémentaire
7	DS	Tout diplôme supérieur au BEPC
x		Non déclaré

CODE N° 14

RELIGION

1	P	Protestant
2	C	Catholique
3	M	Musulman
4	A	Pafan ou Animiste
5	SR	Sans religion
6		Toute autre religion
x		Non déclaré

CODE N° 15

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
REGROUPEE ET DETAILLEE

Secteur d'activité	Catégorie socio-professionnelle regroupée	Catégorie socio-professionnelle détaillée
1 - Agriculteurs	11 - Propriétaires	1 111 - Planteurs isolés
		1 112 - Planteurs patrons
		1 113 - Agriculteurs cultures vivrières isolés
		1 114 - Agriculteurs cultures vivrières patrons
		1 115 - Eleveurs
		1 118 - Pêcheurs, chasseurs
		1 119 - Propriétaires s.a.i.
	12 - Métayers, fermiers, locataires	2 121 - Planteurs isolés
		2 122 - Planteurs patrons
		2 123 - Agriculteurs cultures vivrières isolés
		2 124 - Agriculteurs cultures vivrières patrons
		2 129 - Métayers, fermiers, locataires s.a.i.
	13 - Aides familiaux	5 131 - Planteurs A.F.
		5 133 - Agriculteurs cultures vivrières A.F.
		5 139 - Agriculteurs A.F. s.a.i.
	14 - Salariés	8 142 - Salariés plantations
		8 144 - Salariés cultures vivrières
		8 149 - Salariés s.a.i.
	19 - Autres	2 1xx - Tous agriculteurs s.a.i.
	2 - Artisanat Entrepreneurs individuels autres que commerces et services	21 - Artisans et entrepreneurs
3 212 - idem, patrons		
23		5 231 - idem, A.F.
24		7 241 - idem, salariés
25		3 213 - Transporteurs, taxis brousse isolés
26		
28		

Secteur d'activité	Catégorie socio-professionnelle regroupée	Catégorie socio-professionnelle détaillée		
<p>2 - Artisanat Entrepreneurs individuels autres que commerces et services.</p>	<p>2x</p>	<p>3 214 - Transporteurs, taxis brousse patrons</p> <p>5 232 - Transporteurs, taxis brousse A.F.</p> <p>7 242 - Transporteurs, taxis brousse salariés</p> <p>3 251 - Ferblantiers, forgerons, mécaniciens isolés</p> <p>3 252 - Ferblantiers, forgerons, mécaniciens patrons</p> <p>5 233 - Ferblantiers, forgerons, mécaniciens A.F.</p> <p>7 243 - Ferblantiers, forgerons, mécaniciens salariés d'entrepreneurs individuels</p> <p>3 261 - Tailleurs, couturières isolés</p> <p>3 262 - Tailleurs, couturières patrons</p> <p>5 234 - Tailleurs, couturières A.F.</p> <p>7 244 - Tailleurs, couturières salariés</p> <p>3 271 - Maçons et autres bâtiments, isolés</p> <p>3 272 - Maçons et autres bâtiments, patrons</p> <p>5 235 - Maçons et autres bâtiments, A.F.</p> <p>7 245 - Maçons et autres bâtiments, salariés d'entrepreneurs individuels</p> <p>3 281 - Autres artisans isolés</p> <p>3 282 - Autres artisans patrons</p> <p>5 236 - Autres artisans A.F.</p> <p>7 246 - Autres artisans salariés</p> <p>3 2x - Artisans s.a.i.</p>		
		<p>3 - Sociétés, entreprises non individuelles, Coopératives autres que commerce et service</p>	<p>31</p> <p>34</p>	<p>6 341 - Directeur local</p> <p>6 342 - Cadres moyens et supérieurs (à partir du niveau de comptable)</p> <p>7 344 - Manœuvres et ouvriers, plantons et a...triers et préparateurs de vanille</p>

Secteur d'activité	Catégorie socio-professionnelle regroupée	Catégorie socio-professionnelle détaillée
4 - Commerce	41 43 44 4x	4 411 - Boutiquiers et collecteurs isolés et patrons 4 412 - Hôteliers et gargotiers isolés et patrons 4 413 - Bouchers, marchands de bestiaux isolés et patrons 4 414 - Colporteurs isolés et patrons 4 419 - Autres isolés et patrons du commerce et s.a.i. 5 431 - Boutiquiers et collecteurs A.F. 7 441 - Boutiquiers et collecteurs salariés ou gérants 5 432 - A.F. des hôtels et gargotes 7 442 - Salariés des hôtels et gargotes 5 433 - Bouchers, marchands de bestiaux A.F. 7 443 - Bouchers, marchands de bestiaux salariés 5 434 - Colporteurs A.F. 7 444 - Colporteurs salariés 5 439 - Autres A.F. du commerce 7 449 - Autres salariés du commerce 4 4x - Commerce s.a.i.
5 - Administration et services 6 7 8	54 - Administration centrale et provinciale	6 541 - Sous-Préfet, Adjoint au Sous-Préfet, professeurs, médecins 6 542 - Instituteurs, Sages-femmes, maîtresses d'école, infirmiers, personnel hospitalier 6 543 - Agents qualifiés des services techniques (agriculture, eaux et forêts, élevage, Travaux Publics, P.T.T., etc...) 6 544 - Agents administratifs (comptables, secrétaires, chefs de canton, etc...) 8 545 - Manoeuvres et ouvriers sans qualification de l'administration et des services techniques (y compris plantons et gardiens.

Secteur d'activité	Catégorie socio-professionnelle regroupée	Catégorie socio-professionnelle détaillée	
5 - Administration et services 6 7 8	6	546 - Service pénitentiaire	
	6	547 - Gendarmerie	
	x	54x - Autres s.a.i.	
	64 - Administration communale et Fokonolona	8	641 - Salariés des communes
		8	642 - Salariés des Fokonolona
		6	643 - Instituteurs privés
	74 - Autres administrations	6	741 - Missionnaires, pasteurs, évangélistes, maîtres d'école religieuse, religieuses.
		6	742 - Agents ASECNA
		8	743 - Manœuvres ASECNA
		6	744 - Agents MADAIR (Air Madagascar)
		8	745 - Manœuvres MADAIR (Air Madagascar)
		x	74x - Autres et tous salariés d'administration non précisée suffisamment
	81 - Services et divers	3	810 - Ecrivains publics, guérisseurs
	84	8	840 - Domestiques des ménages
		x	8xx - Autres
9 - Autres	91	910 - Sans profession et retraités (SP et R)	
	94	940 - Chômeurs	
	99	xxx - Non déclaré, non déterminé	

CODE N° 16

ACTIVITE SECONDAIRE

- 1 Pas d'activité secondaire
- 2 Activité nonétaire agricole seulement
- 3 " non nonétaire agricole seulement
- 4 " agricole nonétaire et non nonétaire
- 5 " salariée temporaire (avec ou sans activité agricole)
- 6 " " permanente (" " ")
- 7 Artisanat nonétaire seulement
- 8 " " et non nonétaire ou non nonétaire seulement
- 9 Tous autres cas
- x Non déclaré ou non déterminé

CODE N° 17

DUREE DE PRESENCE

pour résidents habituels

- 1 Nés au village
- 2 Moins de 6 mois
- 3 6 mois à moins d'1 an
- 4 1 an à moins de 2 ans
- 5 2 ans " 3 "
- 6 3 " " 5 "
- 7 5 " " 10 "
- 8 10 " " 20 "
- 9 20 " et plus
- x Non déterminé
- 0 pour les visiteurs

CODE N° 18

MOTIF DE PRESENCE pour Résidents habituels

MOTIF D'ABSENCE OU DE VISITE pour RA et Visiteurs

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1 | Nés au village |
| 2 | Mariage |
| 3 | Famille |
| 4 | Travail ou Terre (recherche) |
| 5 | Commerce |
| 6 | Salarié non agricole (affecté) |
| x | Non déclaré |
| 7 | Autres (telle - présence de -) |

CODE N° 19

DUREE D'ABSENCE OU DE VISITE

- | | |
|---|------------------------------|
| 1 | Moins de 15 jours |
| 2 | de 15 jours à moins d'1 mois |
| 3 | d'1 mois à moins de 2 mois |
| 4 | de 2 " " 6 " |
| 5 | " 6 " " 2 ans |
| 6 | " 2 ans " 3 " |
| x | Non déclaré ou non déterminé |

CODE N° 20

NAISSANCES VIVANTES dans les 12 derniers mois

00	Pas de naissance
11	1 garçon encore en vie
10	" " décédé
44	1 fille encore en vie
40	" " décédée
22	2 garçons encore en vie
21	" " 1 en vie, 1 décédé
20	" " décédés
88	2 filles encore en vie
84	" " , 1 en vie, 1 décédée
80	" " décédées
55	1 garçon et 1 fille encore en vie
54	1 garçon décédé; 1 fille en vie
51	1 garçon en vie, 1 fille décédée
50	le garçon et la fille décédés
93	3 enfants en vie
92	3 " dont 1 décédé
91	3 " dont 2 décédés
90	3 " décédés
xx	Non déclaré

CODE N° 21

PARENTE AVEC LE MARI

- 1 S pas de parenté
- 2 une parenté indiquée
- x Non déclaré

CODE N° 22

TYPE DE MENAGE

- 1 Homme, sa femme et éventuellement enfants
- 2 " " (et enfants) + autres personnes
- 3 Homme; ses femmes et éventuellement enfants
- 4 " " (et enfants) + autres personnes
- 5 Homme seul (isolé)
- 6 Homme sans femme, avec enfants
- 7 " " , " + autres personnes
- 8 Femme seule (isolée)
- 9 Femme sans mari mais avec enfants
- 0 " " " + autres personnes